Nations Unies ECE/EB.AIR/2015/3

Conseil économique et social

Distr. générale
9 octobre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Trente-quatrième session
Genève, 18 décembre 2015
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention*

Note du secrétariat

Résumé

La présente note porte sur les besoins financiers liés à la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en 2015. Elle décrit en particulier les besoins du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), comme le prévoit le Protocole relatif au financement de l'EMEP, et contient des informations financières sur les activités destinées à appuyer la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition sur le plan économique, dont des informations sur le fonds d'affectation spéciale créé pour ces travaux et sur le fonds d'affectation spéciale utilisé pour financer les activités du secrétariat.

La note présente aussi des recommandations adressées à l'Organe exécutif, comme le prévoient le Protocole relatif au financement de l'EMEP et la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif [ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, par. 3, et ECE/EB.AIR/91, par. 115 e)].

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition. En raison de la mise en service d'UMOJA au secrétariat de l'ONU, les données financières figurant dans le présent document doivent être considérées comme des informations préliminaires sujettes à modification.

GE.15-17482 (F) 261115 301115

Merci de recycler

Table des matières

		Paragraphes	Page
	Introduction	1	4
I.	Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)	2–12	4
	A. État du fonds d'affectation spéciale, des contributions en nature et des contributions extrabudgétaires	3–8	4
	B. Budget et contributions obligatoires pour 2016-2017	9–11	5
	C. Décisions proposées	12	6
II.	Activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe	13–22	6
	A. Contributions versées par les Parties en 2014 et 2015 et utilisation de ces montants	14–19	6
	B. Budget et contributions nécessaires pour 2015 et budgets provisoires pour 2016 et 2017	20–21	7
	C. Décisions proposées	22	8
III.	Promotion et mise en œuvre de la Convention	23–29	8
IV.	Fonds d'affectation spéciale destiné à financer les dépenses du secrétariat	30–32	10

Tableaux

1.	Contributions au financement de l'EMEP[1], au 7 octobre 2015	11
2.	Projet de budget de l'EMEP pour 2016 financé par des contributions obligatoires	12
3.	Barème des contributions à l'EMEP[1] calculé sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2013 et montant des contributions pour 2016-2017	13
4.	Contributions en espèces pour 2014, réservées ou non réservées, aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention	15
5.	Contributions en espèces pour 2015, réservées ou non réservées, aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention, au 7 octobre 2015	17
6.	Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2014	20
7.	Contributions en nature pour 2014, aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention	20
8.	Contributions en nature pour 2015, aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention, au 7 octobre 2015	21
9.	Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets et des contributions en nature enregistrées en 2006-2015	21
10.	Dépenses de coordination internationale en 2016 pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP[1]	22

[1] Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

11. Barème des contributions au fonds d'affectation spéciale recommandé pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2016-2017, compte tenu de la demande de l'Organe exécutif tendant à modifier le tableau de sa décision 2002/1 révisée, et du tableau 10 ci-dessus. 23

12. Contributions à la promotion et à la mise en œuvre de la Convention (Fonds d'affectation spéciale E112 et E196) en 2014 24

13. Dépenses au titre de la promotion et de la mise en œuvre de la Convention (Fonds d'affectation spéciale E112 et E196) en 2014 25

14. Dépenses au titre de la promotion et de la mise en œuvre de la Convention (Fonds d'affectation spéciale E112, E196 et E239) en 2015, au 30 septembre 2015 (estimation) 25

15. Dépenses au titre de la promotion et de la mise en œuvre de la Convention (Fonds d'affectation spéciale E112 et E196) en 2015, au 31 août 2015 (estimation) 26

16. Projet de budget pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention en 2016-2017 (Fonds d'affectation spéciale E112, E196 et E239) 26

Introduction

1. La section I de la présente note porte sur les besoins financiers du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour 2016, comme le prévoit l'article 5 du Protocole de 1984 relatif au financement à long terme du Programme concerté (Protocole EMEP), et la section II sur les besoins financiers pour 2016 liés aux activités de base non visées par le Protocole, comme le prévoit la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance [ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, par. 6, et ECE/EB.AIR/91, par. 115 e)]. La section III contient des informations financières sur les activités destinées à appuyer la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition sur le plan économique, notamment des informations sur le fonds d'affectation spéciale créé pour ces travaux, et la section IV rend compte de l'état du fonds d'affectation spéciale utilisé pour financer les activités du secrétariat. Cette note fournit également les éléments clefs et la liste des recommandations à adresser à l'Organe exécutif, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif.

I. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

2. Compte tenu des décisions prises par l'Organe directeur de l'EMEP à sa trente-huitième session en 2014 (EB.AIR/GE.1/2014/2) et à la première session conjointe que cet organe a tenu avec le Groupe de travail des effets en 2015 (ECE/EB.AIR/GE.1/2015/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2015/2, à paraître), la présente section fait le point sur l'état du fonds d'affectation spéciale de l'EMEP et sur les contributions des Parties, y compris les arriérés. Elle présente aussi, pour approbation par l'Organe exécutif, le projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2016, le barème des contributions obligatoires calculées sur la base de ce budget et du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2013.

A. État du fonds d'affectation spéciale, des contributions en nature et des contributions extrabudgétaires

3. On trouvera au tableau 1 un état récapitulatif des contributions versées au 7 octobre 2015 par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP, c'est-à-dire à la fois les contributions obligatoires des Parties au Protocole EMEP situées dans la zone géographique des activités de l'EMEP et les contributions volontaires du Canada et des États-Unis en tant que Parties situées à l'extérieur de cette zone. Comme indiqué au tableau 1, les contributions en espèces pour 2015 reçues au 7 octobre 2015 se chiffraient à 2 258 821 dollars. Les contributions en espèces au fonds d'affectation spéciale attendues pour 2015 n'avaient pas encore été acquittées par les pays suivants : Arménie, Bélarus, ex-République yougoslave de Macédoine, Lettonie, Malte, Monténégro, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Ukraine.

4. En sus des contributions récapitulées au tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires sont versées directement aux centres EMEP depuis plusieurs années. En 2013, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a reçu directement de l'organisme qui l'héberge, l'Institut météorologique norvégien, des contributions

extrabudgétaires d'un montant total de 1 576 212 dollars en 2013, non compris la contribution de 197 590 dollars du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI). Le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) a reçu de l'Institut norvégien de recherche dans le domaine atmosphérique (NILU), qui l'héberge, l'équivalent de 111 000 dollars. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) a reçu des contributions extrabudgétaires d'un montant total de 57 635 dollars. En 2014, le CCQC a fait état de contributions en nature d'une valeur de 127 000 dollars, le CSM-O de contributions en nature d'un montant de 1 698 443 dollars (dont 137 613 dollars provenant du CMEI) et le CSM-E de contributions en nature d'un montant estimé à 75 308 dollars.

5. Selon les comptes du secrétariat, le total des arriérés en espèces et en nature s'élevait au 1er janvier 2015 à 118 976 dollars, tandis qu'au 1er janvier 2013, ils étaient de 212 463 dollars.

6. La Grèce n'a pas payé ses contributions pour 2014 et 2015. Malte n'a pas payé ses contributions pour la période 2013-2015. La Roumanie n'a payé ses contributions ni pour la période 2006-2012 ni pour 2014 et 2015, mais en 2014 elle a versé sa contribution pour 2013. En 2015, la Slovénie a payé ses arriérés accumulés au 1er janvier 2015 (11 330 dollars).

7. La Suisse a fait une contribution volontaire de 30 000 dollars, réservée pour le rapport d'évaluation 2016 au titre de la Convention.

8. Le reliquat d'arriérés de 175 205 dollars de l'Ukraine pour la période 1996-2001 a été payé sous forme de contribution en nature. À sa trente-huitième session, l'Organe directeur de l'EMEP a approuvé le projet ukrainien de création d'une station internationale de référence pour la surveillance de la pollution de fond.

B. Budget et contributions obligatoires pour 2016-2017

9. À sa vingt-sixième session, l'Organe exécutif avait décidé, en s'appuyant sur la recommandation de l'Organe directeur de l'EMEP, de porter le budget de l'EMEP pour la période 2008-2010 à 2 358 700 dollars afin de financer les nouvelles priorités et de faire face à l'augmentation des besoins en ressources, notamment pour les travaux sur les données d'émission et les activités destinées à renforcer la participation des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

10. À sa soixante-septième session en 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a arrêté le barème des quotes-parts pour la période 2013-2015 (Taux de contribution au budget de l'ONU de 2013)[2].

11. À la première session conjointe qu'il a tenue avec le Groupe de travail des effets (Genève, 14-18 septembre 2015), l'Organe directeur de l'EMEP a examiné le budget détaillé pour 2016 et l'a adopté tel qu'il figure au tableau 2 du présent document. Il a également adopté le barème des contributions obligatoires des Parties pour 2016-2017, calculées sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2013. La proposition de barème des contributions de l'EMEP pour 2016-2017 est présentée au tableau 3. Il a recommandé à l'Organe exécutif d'adopter le budget pour 2016 et le barème des contributions pour 2016-2017.

[2] Voir la résolution 67/238 de l'Assemblée générale.

C. Décisions proposées

12. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Se prononcer sur l'affectation précise des ressources en 2016 (tableau 2) et sur le barème des contributions obligatoires (tableau 3);

b) S'associer à l'appel lancé par l'Organe directeur aux Parties au Protocole EMEP pour qu'elles envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale) afin que les activités prévues dans le projet de plan de travail pour 2016-2017 en vue de la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/2015/1-ECE/EB.AIR/WG.5/2015/1) puissent être menées à bien en 2016;

c) Prier l'Organe directeur, agissant avec le concours de son bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2017, pour adoption à sa trente-cinquième session;

d) Demander instamment aux Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser leur contribution en espèces pour 2015 au fonds d'affectation spéciale et, en 2016, de verser leur contribution à temps pour qu'elle parvienne au fonds au cours du premier semestre.

II. Activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

13. Cette section présente les ressources nécessaires aux centres de programme qui ne sont pas financés au titre du Protocole EMEP, compte tenu des décisions prises par le Groupe de travail des effets à la première session conjointe de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets (ECE/EB.AIR/GE.1/2015/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2015/2, à paraître). Comme prévu dans la décision 2002/1 révisée, on y trouvera les contributions, en espèces ou en nature, des Parties pour 2014 et 2015. Elle présente également, pour examen par l'Organe exécutif, un budget pour 2016 et des budgets provisoires pour 2017 et 2018.

A. Contributions versées par les Parties en 2014 et 2015 et utilisation de ces montants

14. À sa trente-troisième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP, un budget total pour 2015 de 2 152 700 dollars [ECE/EB.AIR/127, par. 72 c)]. Le secrétariat a envoyé à toutes les Parties une lettre pour les informer du montant des contributions recommandé pour constituer le budget de 2015, et les inviter à verser leur contribution au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets, comme convenu dans la décision révisée 2002/1 [ECE/EB.AIR/109, par. 53 f)].

15. Tout au long de 2014 et en 2015, les Parties ont versé des contributions en espèces au fonds d'affectation spéciale conformément à la décision 2002/1 révisée. Certaines étaient destinées à tel ou tel centre de programme, ce qui est indiqué dans la liste, tandis que d'autres n'étaient pas réservées et sont donc consignées en tant que telles. Les tableaux 4 (2014) et 5 (2015) indiquent également la contribution recommandée aux Parties par l'Organe exécutif ainsi que le montant réellement versé.

16. Pour 2015, 23 Parties au total ont versé des contributions s'élevant à 1 964 669 dollars (au 7 octobre 2015), dont 1 575 604 dollars (tableau 8) de contributions en nature et 389 065 dollars de contributions en espèces au fonds d'affectation spéciale (tableau 5).

17. Comme le prévoit la décision 2002/1 révisée, l'Allemagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse ont annoncé au secrétariat leurs contributions en nature pour 2014 et 2015 et le secrétariat a inscrit les montants correspondants dans les tableaux 7 et 8. L'utilisation des contributions en espèces, réservées ou non réservées, et des contributions en nature pour 2014 est indiquée en détail au tableau 6 et récapitulée pour la période 2006-2015 au tableau 9.

18. Les contributions étant reçues tout au long de l'année sans préavis des montants à percevoir, il n'est pas possible de planifier des contrats avec les centres. Les contrats pour l'année en cours sont établis en fonction des contributions au fonds d'affectation spéciale versées par les Parties au 30 novembre de l'année précédente.

19. En sus des contributions en espèces, l'Organe exécutif voudra peut-être prendre note des contributions additionnelles des pays chefs de file de programme et des pays qui accueillent les centres de programme. Plusieurs Parties ont par ailleurs fourni un appui supplémentaire en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers ou des réunions d'experts.

B. Budget et contributions nécessaires pour 2015 et budgets provisoires pour 2016 et 2017

20. À sa trente-deuxième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP, un budget provisoire pour 2015 de 2 152 700 dollars (y compris 3 % de dépenses d'appui aux programmes). Le Groupe de travail des effets a ensuite adopté, à sa première session conjointe avec l'Organe directeur de l'EMEP, un budget détaillé pour les activités de base en 2016 (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2015/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2015/2, à paraître) (tableau 10) d'un montant total de 1 850 000 dollars (1 905 500 dollars en tenant compte des 3 % de dépenses d'appui aux programmes). En outre, le Groupe de travail est convenu que le budget de 2016 du CMEI, qui n'est pas financé par l'EMEP, serait toujours de 240 000 dollars (247 200 dollars en tenant compte des 3 % de dépenses d'appui aux programmes). Le budget total pour 2016 s'élève donc à 2 152 700 dollars (y compris les 3 % de dépenses d'appui), ce qui correspond au budget estimatif provisoire établi en 2014.

21. À la première session conjointe qu'il a tenu avec l'Organe directeur de l'EMEP, le Groupe de travail des effets a invité le secrétariat à lui donner des renseignements sur le montant des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets au 30 novembre 2015 et à les communiquer à l'Organe exécutif à sa trente-quatrième session. Il a recommandé que ce montant soit utilisé pour cofinancer les activités en question en 2016 (tableau 10). Le Groupe de travail a recommandé aussi que l'Organe exécutif encourage les Parties à verser leur contribution au fonds avant le 30 novembre de chaque année, et il est convenu d'un budget annuel provisoire de 2 152 700 dollars pour 2017 et 2018 respectivement au titre des activités de base.

C. Décisions proposées

22. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Prendre note des contributions versées au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets en 2014 et se féliciter des paiements effectués, tout en déplorant l'absence de réaction de nombreuses Parties;

b) Prier instamment toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de verser sans tarder les contributions recommandées au fonds d'affectation spéciale pour les activités de base;

c) Décider que les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses protocoles, autres que celles qui sont financées par le Protocole EMEP, s'élèveront à 2 152 700 dollars en 2016 et, provisoirement, à 2 152 700 dollars en 2017 et 2018 respectivement;

d) Appliquer le barème des quotes-parts de l'ONU de 2013 aux fins du calcul des contributions recommandées pour 2016-2017 (tableau 11);

e) Inviter le secrétariat à communiquer, à la trente-quatrième session de l'Organe exécutif, des renseignements sur l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets au 30 novembre 2015, et utiliser ce montant comme base de calcul pour le cofinancement de ces activités en 2016;

f) Charger le secrétariat d'informer les Parties du montant des contributions au fonds d'affectation spéciale qui a été recommandé pour constituer le budget de 2016, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1 révisée;

g) Encourager les Parties à verser les contributions recommandées au fonds d'affectation spéciale avant le 30 novembre de chaque année;

h) Noter avec satisfaction l'appui indispensable qui est fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergent des centres de coordination et ceux qui organisent des réunions, ainsi que les pays qui financent les activités de leurs centres de liaison ou points de contact nationaux et la participation active d'experts nationaux.

III. Promotion et mise en œuvre de la Convention

23. À sa vingt-deuxième session, l'Organe exécutif a noté l'importance des activités menées au titre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et la nécessité d'organiser des ateliers et d'élaborer des manuels et des guides pratiques pour en encourager l'application dans les pays de la sous-région, et a reconnu qu'il importait de disposer de ressources suffisantes à cette fin [ECE/EB.AIR/83, par. 56 g)]. D'autre part, la nécessité de renforcer les capacités dans les pays en transition et d'accroître la mobilisation des Parties dans les travaux au titre de la Convention a été soulignée dans la Stratégie à long terme pour la Convention (ECE/EB.AIR/106/Add.1) et dans le plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17).

24. À la vingt-troisième session de l'Organe exécutif, le secrétariat a pris note de la nécessité de renforcer les capacités pour soutenir la mise en œuvre de la Convention dans tous les pays en transition. Un fonds d'affectation spéciale (E112) a été créé à cette fin. À la vingt-cinquième session, les Parties ont été instamment priées d'étudier des moyens de financer les activités futures, notamment l'organisation d'ateliers et de

séminaires, l'élaboration de plans d'action, la participation aux réunions et le travail du secrétariat [ECE/EB.AIR/91, par. 51 e)]. En 2013 a été créé, pour des raisons opérationnelles, le fonds d'affectation spéciale E196, doté des mêmes objectifs que le fonds E112, afin de recevoir les contributions de l'Union européenne, moyennant des frais d'administration de 7 %. En 2015, le fonds d'affectation spéciale E239 a été créé afin de recevoir la contribution de la Fédération de Russie destinée à renforcer la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

25. Les dépenses engagées en 2014 ont totalisé 381 587 dollars (tableau 13). Elles portaient sur les éléments suivants : frais de voyage nécessaires pour permettre la participation de représentants de pays en transition aux activités relevant de la Convention, des dépenses afférentes à l'organisation et à des services de consultants destinées à faciliter la tenue des ateliers en Azerbaïdjan, en Géorgie et en République de Moldova, et appui en personnel apporté par le secrétariat pour gérer les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation et frais de voyage connexes.

26. En 2014, des contributions ont été reçues de l'Union européenne pour un montant total de 119 552 dollars (tableau 12). En 2015, des contributions ont été reçues de la Fédération de Russie, de la Norvège et de l'Union européenne pour un montant total de 634 571 dollars (tableau 14).

27. Les dépenses estimées pour 2015 ont totalisé 320 213 dollars au 31 août (tableau 15). Elles portaient sur les éléments suivants : frais de voyage nécessaires pour permettre la participation de représentants de pays en transition aux activités relevant de la Convention, dépenses afférentes à l'organisation et à des services de consultants destinées à faciliter la tenue des ateliers en Arménie, au Kazakhstan et en Ouzbékistan, des dépenses afférentes à des services de consultants liées à la réalisation d'une analyse de la législation et à sa présentation aux décideurs ouzbèkes, et appui en personnel apporté par le secrétariat pour gérer ces activités et frais de voyage connexes.

28. Le budget de 1 712 000 dollars (y compris 7 % et 13 % de dépenses d'appui aux programmes de l'ONU, respectivement) proposé pour 2016-2017 prévoit les fonds nécessaires pour permettre la participation de représentants de pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est aux réunions relevant de la Convention (tableau 16). Il prévoit également l'organisation d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, qui figurent dans le projet de plan de travail relatif à la mise en œuvre de la Convention pour 2016-2017 (ECE/EB.AIR/2015/1, sect. 4). Enfin, le tableau 16 fait également apparaître le coût estimatif du poste extrabudgétaire d'un fonctionnaire affecté à temps complet à des activités relatives à l'exécution des activités de renforcement des capacités pour les pays en transition, financées par la Norvège et l'Union européenne, et du poste d'un fonctionnaire affecté à temps complet à des activités d'appui au secrétariat pour les travaux de communication et d'information, financées en partie par l'Allemagne.

29. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Réaffirmer son soutien pour cet élément du programme de travail, vu qu'il est essentiel pour l'avenir de la Convention de parvenir à en étendre l'application dans les pays en transition d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale;

b) Inviter toutes les Parties, mais en particulier celles qui animent des équipes spéciales ou des groupes d'experts, à promouvoir des activités telles que l'organisation d'ateliers spéciaux dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-

Est, du Caucase et d'Asie centrale, et à collaborer avec le secrétariat pour organiser et exécuter ce type d'activités;

c) Approuver le projet de budget de 1 712 000 dollars pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention en 2016-2017;

d) Se féliciter des contributions au fonds d'affectation spéciale et remercier les pays qui les ont versées.

IV. Fonds d'affectation spéciale destiné à financer les dépenses du secrétariat

30. À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a adopté la décision 2006/12, selon de laquelle les frais de voyage des fonctionnaires du secrétariat qui se rendent à des réunions de la Convention, ou à des réunions où ils représentent la Convention, devraient être, chaque fois que possible, financés par un fonds d'affectation spéciale de l'ONU.

31. Après ses contributions versées en 2011 (87 616 dollars), en 2013 (50 743 dollars) et en 2014 (46 111 dollars), la Norvège a continué de financer les travaux du secrétariat et elle a promis de verser 300 000 couronnes (35 667 dollars) en 2015.

32. Au 31 août, les dépenses pour 2014-2015 s'élèvent à 159 444 dollars, y compris les dépenses d'appui aux programmes de l'ONU. Ce montant comprend les dépenses afférentes aux services d'un fonctionnaire du secrétariat engagé pour une période de courte durée et les frais de voyage du personnel envoyé à des réunions ayant trait à la Convention.

Tableau 1
Contributions au financement de l'EMEP, au 7 octobre 2015
(En dollars É.-U.)

		Contributions reçues			*Contributions pour 2015*	
Partie	*Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP*	*En nature 1981-2010*	*En espèces 1981-2014*	*Arriérés au 1er janvier 2015*	*Prévues*	*Reçues*
Albanie	06/09/2011	-	560	-	560	560
Allemagne	28/01/1988	-	10 358 006	-	397 630	397 630
Arménie	21/01/2014	-	-	-	390	-
Autriche	28/01/1988	-	1 075 784	-	44 440	44 440
Bélarus	28/01/1988	120 650	11 380	-	3 120	-
Belgique	28/01/1988	-	1 256 458	-	55 570	55 570
Bosnie-Herzégovine	06/03/1992	-	7 355	680	950	1 630
Bulgarie	28/01/1988	60 169	17 890	-	2 620	2 620
Canada	28/01/1988	-	86 614	-	[a]	[a]
Chypre	18/02/1992	-	36 108	-	2 620	2 620
Croatie	08/10/1992	-	61 281	-	7 020	7 020
Danemark	28/01/1988	-	895 130	-	37 590	37 590
Espagne	28/01/1988	-	2 710 794	6 577	165 550	165 550
Estonie	07/03/2002	-	14 479	-	2 230	2 200
États-Unis	28/01/1988	-	179 850	[a]	[a]	-
Ex-République démocratique allemande		171 052	-	-	-	-
Ex-République yougoslave de Macédoine	31/03/2010	-	-	1 380	450	-
Ex-Tchécoslovaquie		113 405	-	-	-	-
Ex-Union soviétique		2 669 522	-	-	-	-
Ex-Yougoslavie		-	25 699	-	-	-
Fédération de Russie	28/01/1988	2 434 909	1 217 739	-	135 750	135 780
Finlande	28/01/1988	-	789 449	-	28 900	28 880
France	28/01/1988	-	6 737 929	-	311 430	311 430
Géorgie	08/05/2014	-	390	-	390	390
Grèce	22/09/1988	-	487 751	35 530	35 530	-
Hongrie	28/01/1988	24 945	193 696	19	14 810	14 782
Irlande	28/01/1988	-	391 118	-	23 280	23 280
Italie	12/04/1989	-	4 981 737	2 986	247 680	223 782
Lettonie	19/05/1997	-	21 770	-	2 620	-
Liechtenstein	28/01/1988	-	8 839	500	500	970
Lituanie	07/11/2003	-	17 540	3 410	4 060	4 060
Luxembourg	28/01/1988	-	80 488	-	4 510	4 510
Malte	12/06/1997	-	7 769	4 551	890	-
Monaco	25/11/1999	-	3 122	-	670	670
Monténégro	23/10/2006	-	1 056	54	280	-
Norvège	28/01/1988	-	1 034 669	-	47 390	47 390
Pays-Bas	28/01/1988	-	2 203 678	-	92 100	92 080
Pologne	13/12/1988	131 337	500 603	-	51 280	51 280

Partie	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues: En nature 1981-2010	Contributions reçues: En espèces 1981-2014	Arriérés au 1er janvier 2015	Contributions pour 2015: Prévues	Contributions pour 2015: Reçues
Portugal	10/04/1989	-	399 801	-	26 390	-
République tchèque	01/01/1993	-	286 122	-	21 490	-
Roumanie	27/07/2003	-	11 540	41 560	12 580	-
Royaume-Uni	28/01/1988	-	6 661 065	-	288 380	288 380
Serbie	27/04/1992	-	38 705	4 890	2 230	-
Slovaquie	28/05/1993	-	96 135	-	9 520	-
Slovénie	06/07/1992	-	66 936	11 330	5 570	16 900
Suède	28/01/1988	-	1 443 239	-	53 460	53 460
Suisse	28/01/1988	-	1 494 795	-	58 300	90 908[b]
Turquie	28/01/1988	-	532 919	-	73 950	73 950
Ukraine	28/01/1988	180 164	36 357	5 510	5 510	-
Union européenne	28/01/1988	-	1 769 107	-	78 510	78 510
Total	**46 Parties**	**5 906 153**	**48 253 452**	**118 976**	**2 358 700**	**2 258 821**

[a] Contribution volontaire.
[b] Dont une contribution volontaire de 32 608,70 dollars (30 000 francs suisses), destinée à financer le rapport d'évaluation 2016.

Tableau 2
Projet de budget de l'EMEP pour 2016 financé par des contributions obligatoires
(En dollars É.-U.)

	Total	*CCQC*	*CSM-E*	*CSM-O (total)*	*CSM-O (fonds propres)*	*CIPE*	*CMEI*
A. Surveillance atmosphérique	**820 000**	820 000	-	-	-	-	-
B. Modélisation atmosphérique	**845 000**	-	395 000	450 000	450 000	-	-
C. Calculs source-récepteur	**180 000**	-	60 000	120 000	120 000	-	-
D. Modèles d'évaluation intégrée	**155 000**	-	-	-	-	-	155 000
E. Inventaires des émissions	**290 000**	-	-	290 000	-	290 000	-
F. Questions nouvelles[a]	**70 000**	-	-	70 000	-	70 000	-
Total partiel	**2 290 000**	**820 000**	**455 000**	**1 015 000**	**570 000**	**290 000**	**155 000**
G. Dépenses d'appui aux programmes (3 %)	**68 700**						
Total général	**2 358 700**						

[a] Par exemple : a) appui aux Parties pour le maillage des émissions dans le nouveau système de l'EMEP, doté d'une résolution plus fine, en s'intéressant notamment aux émissions de carbone élémentaire et de noir de carbone; b) traitement des « condensables » et des composés organiques semi-volatils dans les inventaires des émissions; c) mise à jour du Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques, en particulier pour tenir compte des points a) et b).

Tableau 3
Barème des contributions à l'EMEP calculé sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2013 et montant des contributions pour 2016-2017

	Taux de contribution au budget de l'ONU 2013 (%)	*Part du budget de l'EMEP (%)*	*Barème des contributions à l'EMEP (%)*	*Montant des contributions pour 2016 (dollars É.-U.)*	*Montant des contributions pour 2017 (dollars É.-U.)*
Partie au Protocole EMEP non membre de l'UE					
Albanie	0,010	0,0235	0,0236	560	560
Arménie	0,007	0,0164	0,0165	390	390
Bélarus	0,056	0,1316	0,1322	3 120	3 120
Bosnie-Herzégovine	0,017	0,0399	0,0401	950	950
Canada	2,984	[a]	[a]	[a]	[a]
États-Unis	22,000	[a]	[a]	[a]	[a]
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,008	0,0188	0,0189	450	450
Fédération de Russie	2,438	5,7285	5,7555	135 750	135 750
Géorgie	0,007	0,0164	0,0165	390	390
Liechtenstein	0,009	0,0211	0,0212	500	500
Monaco	0,012	0,0282	0,0283	670	670
Monténégro	0,005	0,0117	0,0118	280	280
Norvège	0,851	1,9996	2,0090	47 390	47 390
Serbie	0,040	0,0940	0,0944	2 230	2 230
Suisse	1,047	2,4601	2,4717	58 300	58 300
Turquie	1,328	3,1204	3,1351	73 950	73 950
Ukraine	0,099	0,2326	0,2337	5 510	5 510
Partie au Protocole EMEP membre de l'UE					
Allemagne	7,141	16,7790	16,8581	397 630	397 630
Autriche	0,798	1,8750	1,8839	44 440	44 440
Belgique	0,998	2,3450	2,3560	55 570	55 570
Bulgarie	0,047	0,1104	0,1110	2 620	2 620
Chypre	0,047	0,1104	0,1110	2 620	2 620
Croatie	0,126	0,2961	0,2975	7 020	7 020
Danemark	0,675	1,5860	1,5935	37 590	37 590
Espagne	2,973	6,9856	7,0185	165 550	165 550
Estonie	0,040	0,0940	0,0944	2 230	2 230
Finlande	0,519	1,2195	1,2252	28 900	28 900
France	5,593	13,1417	13,2036	311 430	311 430
Grèce	0,638	1,4991	1,5062	35 530	35 530
Hongrie	0,266	0,6250	0,6280	14 810	14 810
Irlande	0,418	0,9822	0,9868	23 280	23 280
Italie	4,448	10,4513	10,5006	247 680	247 680
Lettonie	0,047	0,1104	0,1110	2 620	2 620
Lituanie	0,073	0,1715	0,1723	4 060	4 060
Luxembourg	0,081	0,1903	0,1912	4 510	4 510
Malte	0,016	0,0376	0,0378	890	890

	Taux de contribution au budget de l'ONU 2013 (%)	*Part du budget de l'EMEP (%)*	*Barème des contributions à l'EMEP (%)*	*Montant des contributions pour 2016 (dollars É.-U.)*	*Montant des contributions pour 2017 (dollars É.-U.)*
Pays-Bas	1,654	3,8863	3,9047	92 100	92 100
Pologne	0,921	2,1640	2,1742	51 280	51 280
Portugal	0,474	1,1137	1,1190	26 390	26 390
République tchèque	0,386	0,9070	0,9112	21 490	21 490
Roumanie	0,226	0,5310	0,5335	12 580	12 580
Royaume-Uni	5,179	12,1689	12,2263	288 380	288 380
Slovaquie	0,171	0,4018	0,4037	9 520	9 520
Slovénie	0,100	0,2350	0,2361	5 570	5 570
Suède	0,960	2,2557	2,2663	53 460	53 460
Union européenne		3,3300	3,3300	78 510	78 510
Total		**99,7363**	**100,0000**	**2 358 700**	**2 358 700**
Partie à la Convention, mais non au Protocole EMEP					
Azerbaïdjan	0,040	0,0940	[b]	[b]	[b]
Islande	0,027	0,0634	[b]	[b]	[b]
Kazakhstan	0,121	0,2843	[b]	[b]	[b]
Kirghizistan	0,002	0,0047	[b]	[b]	[b]
République de Moldova	0,003	0,0070	[b]	[b]	[b]
Total (non compris Canada et États-Unis)	**41,142**	**100,000**			

[a] Contribution volontaire.
[a] Sans objet.

Tableau 4

Contributions en espèces pour 2014, réservées ou non réservées, aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention

(En dollars É.-U.)

	PIC-Forêts	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-SI*	*PIC-Cartographie*	*Santé*	*CMEI*	*Réservées en espèces*	*Non réservées en espèces*	***Total reçu en espèces***	*Contribution recommandée*
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	495	**495**	495
Allemagne	27 705	-	-	-	-	-	-	-	27 705	-	**27 705**	361 202
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	344	**344**	344
Autriche	2 383	-	-	-	-	-	-	37 978	40 361	-	**40 361**	40 363
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 024	**2 024**	2 024
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 842	**2 842**	2 842
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 527	**41 527**	50 481
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	861	**861**	861
Bulgarie	525	-	-	-	-	-	-	-	525	2 368	**2 893**	2 368
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	[a]
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	2 368
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 372	**6 372**	6 372
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 142	**34 142**	34 142
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	150 388
Estonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	2 024
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	[a]
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	409
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	123 307
Finlande	1 605	-	-	-	-	-	-	-	1 605	-	**1 605**	26 241
France	16 454	-	-	-	-	-	-	-	16 454	-	**16 454**	282 908
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	344	**344**	344
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	32 269
Hongrie	655	-	-	-	-	-	-	-	655	13 425	**14 080**	13 454
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 140	**21 140**	21 140
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 336	**1 336**	1 356

	PIC-Forêts	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-SI*	*PIC-Cartographie*	*Santé*	*CMEI*	*Réservées en espèces*	*Non réservées en espèces*	***Total reçu en espèces***	*Contribution recommandée*
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	224 979
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 114
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	144	**144**	108
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 368
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	881	**881**	452
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 691	**3 691**	3 703
Luxembourg	278	-	-	-	-	-	-	-	278	8 431	**8 709**	4 090
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	818
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	603
Monténégro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	232	**232**	258
Norvège	1 695	42 808	-	-	-	-	-	-	44 503	-	**44 503**	43 054
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67 650	**67 650**	83 654
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46 584	**46 584**	46 584
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 981
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	151
République tchèque	1 485	-	-	-	-	-	-	-	1 485	19 525	**21 010**	19 525
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 247	**5 247**	11 431
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	261 962
Serbie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 024	**2 024**	2 024
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 654
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 059
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 565
Suisse	3 390	-	-	-	-	-	-	-	3 390	52 956	**56 346**	52 956
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67 164
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 016
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71 725	**71 725**	71 725
Total	**56 175**	**42 808**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**37 978**	**136 961**	**406 290**	**543 251**	**2 152 700**

Notes : Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants réservés destinés à leurs travaux. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.

Abréviations : PIC-Forêts = Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts; PIC-Eaux = PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs; PIC-Matériaux = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels; PIC-Végétation = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures; PIC-SI = PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes; PIC-Cartographie = PIC de modélisation et de cartographie des niveaux et des charges critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique; Santé = Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégrée.

[a] Contribution volontaire.

Tableau 5
Contributions en espèces pour 2015, réservées ou non réservées, aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention, au 7 octobre 2015
(En dollars É.-U.)

	PIC-Forêts	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-SI*	*PIC-Cartographie*	*Santé*	*CMEI*	*Réservées en espèces*	*Non réservées en espèces*	***Total reçu en espèces***	*Contribution recommandée*
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	495	**495**	495
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	361 202
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	344
Autriche	2 385	-	-	-	-	-	-	-	-	3 385	**2 385**	40 363
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 024	**2 024**	2 024
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 842
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 649	**16 649**	50 481
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	861	**861**	861
Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 368
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	[a]
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 368
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 372	**6 372**	6 372
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 142
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150 388
Estonie	262	-	-	-	-	-	-	-	262	-	**262**	2 024
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	[a]
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	409
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	123 307

	PIC-Forêts	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-SI*	*PIC-Cartographie*	*Santé*	*CMEI*	*Réservées en espèces*	*Non réservées en espèces*	***Total reçu en espèces***	*Contribution recommandée*
Finlande	1 605	-	-	-	-	-	-	-	1 605	-	**1 605**	26 241
France	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	282 908
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	344	**344**	344
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 269
Hongrie	655	-	-	-	-	-	-	-	655	13 425	**14 080**	13 454
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 140	-	21 140
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 356
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	224 979
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 114
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	108
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 368
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	452
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 703	**3 703**	3 703
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 090	**4 090**	4 090
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	818
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	603
Monténégro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	232	**232**	258
Norvège	-	43 054	-	-	-	-	-	-	43 054	-	**43 054**	43 054
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-			83 654
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46 584	**46 584**	46 584
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 981
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	151	**151**	151
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 525
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 431	**11 431**	11 431
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	261 962
Serbie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 024	**2 024**	2 024
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 654	**8 654**	8 654
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 059	**5 059**	5 059
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 565

	PIC-Forêts	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-SI*	*PIC-Cartographie*	*Santé*	*CMEI*	*Réservées en espèces*	*Non réservées en espèces*	***Total reçu en espèces***	*Contribution recommandée*
Suisse	3 390	-	-	-	-	-	-	-	3 390	52 956	**56 346**	52 956
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67 164	**67 164**	67 164
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 016	**5 016**	5 016
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71 725	**71 725**	71 725
Total	**8 297**	**43 054**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**51 351**	**340 099**	**391 450**	**2 152 700**

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes au tableau 4. Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants réservés destinés à leurs travaux. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.

[a] Contribution volontaire.

Tableau 6
Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2014
(En dollars É.-U.)

	Contributions versées en espèces par le Fonds d'affectation sppéciale		*Contributions en nature*	***Total des contributions enregistrées***	*Budget 2014*	*Déficit budgétaire (%)*
	Réservées	*Non réservées*[a]				
PIC-Forêts	59 900	47 600	164 470	**271 970**	305 000	11
PIC-Eaux	41 900	47 600	240 711	**330 211**	260 000	-
PIC-Matériaux	-	47 600	133 600	**181 200**	310 000	42
PIC-Végétation	-	47 600	224 022	**271 622**	250 000	-
PIC-Surveillance intégrée	-	47 600	225 600	**273 200**	300 000	9
PIC-Cartographie et CCE	-	47 600	754 587	**802 187**	310 000	-
Équipe spéciale des aspects sanitaires	-	47 600	129 809	**177 409**	115 000	-
CMEI	38 600	47 600	-	**86 200**	240 000	64
Total	**140 400**	**380 800**	**1 872 799**	**2 393 999**	**2 090 000**	**-**

Note : Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 3 % de ce budget, soit 62 700 dollars.

[a] Les contributions non réservées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale des aspects sanitaires et le CMEI.

Tableau 7
Contributions en nature pour 2014, aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention
(En dollars É.-U.)

	PIC-Forêts	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-SI*	*PIC-Cartographie*	*CCE*	*Santé*	***Total par Partie***
Allemagne[b]	164 470	-	-	-	-	-	-	43 000	**207 470**
Finlande	-	-	-	-	170 000	-	-	-	**170 000**
France[a]	-	-	-	-	-	84 500	11 250	22 500	**118 250**
Italie	-	-	63 000	-	-	-	-	-	**63 000**
Norvège[d]	-	240 711	-	-	-	-	-	-	**240 711**
Pays-Bas[c]	-	-	-	-	-	-	658 837	-	**658 837**
Royaume-Uni[g]	-	-	-	201 514	-	-	-	-	**201 514**
Suède[e]	-	-	70 600	-	55 600	-	-	-	**126 200**
Suisse[f]	-	-	-	22 508	-	-	-	64 309	**86 817**
Total	**164 470**	**240 711**	**133 600**	**224 022**	**225 600**	**84 500**	**670 087**	**129 809**	**1 872 799**

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes au tableau 4. CCE : Centre de coordination pour les effets.

[a] Contribution d'une valeur de 65 000, 10 000 et 20 000 euros respectivement.
[b] Contribution d'une valeur de 126 515 et environ 43 000 euros respectivement.
[c] Contribution d'une valeur de 589 000 euros.
[d] Contribution d'une valeur de 1 490 000 couronnes norvégiennes.
[e] Contribution d'une valeur de 460 000 et 365 000 couronnes suédoises respectivement.
[f] Contribution d'une valeur de 21 000 et 60 000 francs suisses respectivement.
[g] Contribution d'une valeur de 128 908 livres sterling.

Tableau 8
Contributions en nature pour 2015, aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention au 7 octobre 2015
(En dollars É.-U.)

	PIC-Forêts	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-SI*	*PIC-Cartographie*	*CCE*	*Santé*	***Total par Partie***
Allemagne[b]	164 470	-	-	-	-	-	-	9 256	**173 726**
Finlande	-	-	-	-	170 000	-	-	-	**170 000**
France[a]	-	-	-	-	-	84 500	11 816	-	**95 686**
Italie	-	-	63 000	-	-	-	-	-	**63 000**
Norvège[d]	-	187 421	-	-	-	-	-	-	**187 421**
Pays-Bas[c]	-	-	-	-	-	-	520 134	-	**520 134**
Royaume-Uni[g]	-	-	-	179 551	-	-	-	-	**179 551**
Suède[e]	-	-	59 400	-	46 300	-	-	-	**105 700**
Suisse[f]	-	16 077	-	-	-	-	-	64 309	**80 386**
Total	**164 470**	**203 499**	**122 400**	**179 551**	**216 300**	**84 500**	**531 320**	**73 565**	**1 575 604**

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes au tableau 4. CCE : Centre de coordination pour les effets.

[a] Contribution d'une valeur de 65 000 et environ 10 000 euros respectivement.
[b] Contribution d'une valeur de 126 515 (préliminaire) et 8 275 euros respectivement.
[c] Contribution d'une valeur de 465 000 euros.
[d] Contribution d'une valeur de 1 490 000 couronnes norvégiennes.
[e] Contribution d'une valeur de 490 000 et 382 000 couronnes suédoises respectivement.
[f] Contribution d'une valeur de 15 000 et 60 000 francs suisses respectivement.
[g] Contribution d'une valeur de 114 850 livres sterling.

Tableau 9
Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets et des contributions en nature enregistrées en 2006-2015
(En dollars É.-U.)

Domaine d'activité	*2006*	*2007*	*2008*	*2009*	*2010*	*2011*	*2012*	*2013*	*2014*	*2015*[a]
Contributions réservées										
PIC-Forêts	50 000	133 000	106 000	61 000	48 000	74 160	57 800	36 700	59 900	54 600
PIC-Eaux	30 000	59 000	32 000	39 000	36 000	38 000	40 600	41 900	41 900	42 800
PIC-Matériaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PIC-Végétation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PIC-Surveillance intégrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PIC-Cartographie	-	-	-	-	-	12 000	-	-	-	-
Équipe spéciale des aspects sanitaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CMEI	-	-	-	43 248	43 000	52 000	-	38 600	38 600	37 800
Rapports de fond	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel contributions réservées	**80 000**	**192 000**	**138 000**	**143 248**	**127 000**	**176 160**	**98 400**	**117 200**	**140 400**	**135 200**

Domaine d'activité	*2006*	*2007*	*2008*	*2009*	*2010*	*2011*	*2012*	*2013*	*2014*	*2015*[a]
Contributions non réservées[b]										
PIC-Forêts	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600
PIC-Eaux	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600
PIC-Matériaux	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600
PIC-Végétation	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600
PIC-Surveillance intégrée	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600
PIC-Cartographie	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600
Équipe spéciale des aspects sanitaires	40 000	69 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600
CMEI	83 000	93 000	67 000	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600
Rapports de fond	-	-	9 000	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel contributions non réservées	**363 000**	**576 000**	**545 000**	**472 000**	**544 000**	**392 000**	**565 600**	**389 600**	**380 800**	**340 800**

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes au tableau 4.

[a] Montants engagés mais non encore débités du fonds d'affectation spéciale.

[b] Les contributions non réservées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale et le CMEI; pour ce dernier, la somme attribuée comprend un montant supplémentaire provenant de l'accumulation des sommes allouées et des contributions réservées au cours des années antérieures.

Tableau 10

Dépenses de coordination internationale en 2016 pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP

(En dollars É.-U.)

	PIC-Forêts	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-SI*	*PIC-Cartographie*	*CCE*	*Santé*	***Total partiel par activité***
Surveillance et évaluation	100 000	60 000	70 000	30 000	75 000	-	-	-	**335 000**
Dose-réaction	40 000	60 000	75 000	75 000	40 000	-	-	-	**290 000**
Charges et niveaux critiques	45 000	35 000	70 000	55 000	30 000	135 000	-	-	**370 000**
Modélisation dynamique	35 000	40 000	35 000	20 000	80 000	140 000	-	-	**350 000**
Gestion de la base de données	85 000	65 000	60 000	70 000	75 000	35 000	-	-	**390 000**
Total (PIC, Équipe spéciale des aspects sanitaires et CMEI)	**305 000**	**260 000**	**310 000**	**250 000**	**300 000**	**310 000**	**115 000**	**240 000**	**2 090 000**[i]

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes au tableau 4. En outre, CCP = Centre de coordination du Programme; CRPP = Centre de recherche principal du Programme; CP = Centre du Programme; CCE = Centre de coordination pour les effets.

[a] Pays chef de file : Allemagne; Centre de coordination du Programme : Institut Johann Heinrich von Thünen (vTI), Institut de recherche sur les écosystèmes forestiers, Eberswalde (Allemagne).
[b] Pays chef de file : Norvège; Centre du Programme : Institut norvégien de recherche sur l'eau (NIVA), Oslo.
[c] Pays chefs de file : Italie et Suède; Centre de recherche principal du Programme : Swerea Kimab AB, Stockholm.
[d] Pays chef de file : Royaume-Uni; Centre de coordination du Programme : Centre for Ecology and Hydrology, Bangor (Royaume-Uni).
[e] Pays chef de file : Suède; Centre du Programme : Institut finlandais de l'environnement, Helsinki.
[f] Pays chef de file : France; Centre de coordination pour les effets : Institut néerlandais de la santé publique et de l'environnement, Bilthoven (Pays-Bas).
[g] Équipe dirigée par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Bonn (Allemagne); les dépenses essentielles de coordination sont prises en charge par le Centre.
[h] Centre hébergé par l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, Laxenburg (Autriche).
[i] Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 3 % du budget, soit 62 700 dollars.

Tableau 11

Barème des contributions au fonds d'affectation spéciale recommandé pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2016-2017, compte tenu de la demande de l'Organe exécutif tendant à modifier le tableau de sa décision 2002/1 révisée, et du tableau 10 ci-dessus

Partie à la Conventiona	*Quote-part de contribution au budget de l'ONU 2013b (%)*	*Barème recommandé (%)*	*Contribution recommandée (dollars É.-U.) par an*
Albanie	0,010	0,023	495
Arménie	0,007	0,016	344
Azerbaïdjan	0,040	0,094	2 024
Bélarus	0,056	0,132	2 842
Bosnie-Herzégovine	0,017	0,040	861
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,008	0,019	409
Fédération de Russie	2,438	5,728	123 307
Géorgie	0,007	0,016	344
Islande	0,027	0,063	1 356
Kazakhstan	0,121	0,284	6 114
Kirghizistan	0,002	0,005	108
Liechtenstein	0,009	0,021	452
Monaco	0,012	0,028	603
Monténégro	0,005	0,012	258
Norvège	0,851	2,000	43 054
République de Moldova	0,003	0,007	151
Serbie	0,040	0,094	2 024
Suisse	1,047	2,460	52 956
Turquie	1,328	3,120	67 164
Ukraine	0,099	0,233	5 016
Pays de l'Union européenne			
Allemagne	7,141	16,779	361 202
Autriche	0,798	1,875	40 363
Belgique	0,998	2,345	50 481
Bulgarie	0,047	0,110	2 368
Chypre	0,047	0,110	2 368
Croatie	0,126	0,296	6 372
Danemark	0,675	1,586	34 142

Partie à la Conventiona	*Quote-part de contribution au budget de l'ONU 2013b (%)*	*Barème recommandé (%)*	*Contribution recommandée (dollars É.-U.) par an*
Espagne	2,973	6,986	150 388
Estonie	0,040	0,094	2 024
Finlande	0,519	1,219	26 241
France	5,593	13,142	282 908
Grèce	0,638	1,499	32 269
Hongrie	0,266	0,625	13 454
Irlande	0,418	0,982	21 140
Italie	4,448	10,451	224 979
Lettonie	0,047	0,110	2 368
Lituanie	0,073	0,172	3 703
Luxembourg	0,081	0,190	4 090
Malte	0,016	0,038	818
Pays-Bas	1,654	3,886	83 654
Pologne	0,921	2,164	46 584
Portugal	0,474	1,114	23 981
République tchèque	0,386	0,907	19 525
Roumanie	0,226	0,531	11 431
Royaume-Uni	5,179	12,169	261 962
Slovaquie	0,171	0,402	8 654
Slovénie	0,100	0,235	5 059
Suède	0,960	2,256	48 565
Union européenne	-	3,330	71 725
Total	**41,142**	**100,000**	**2 152 700**

[a] Canada et États-Unis d'Amérique : contributions volontaires.
[b] La quote-part de contribution au budget de l'ONU 2013 est établie sur la base de la résolution A/67/238 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 12
Contributions à la promotion et à la mise en œuvre de la Convention (Fonds d'affectation spéciale E112 et E196) en 2014

(En dollars É.-U.)

Pays	*Contribution*	*Notes*
Union européenne	119 552	Appui pour la mise en œuvre de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale
Total	**119 552**	

Tableau 13
Dépenses au titre de la promotion et de la mise en œuvre de la Convention (Fonds d'affectation spéciale E112 et E196) en 2014
(En dollars É.-U.)

Poste de dépenses	*Coût*	*Description*
Frais de voyage de représentants et organisation d'ateliers	122 204	Cinquante-deuxième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (13 experts)
		Trente-huitième session de l'Organe directeur de l'EMEP et trente-troisième session du Groupe de travail des effets (14 experts)
		Atelier organisé par l'Équipe spéciale des métaux lourds pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre des protocoles dans l'ensemble de la région, Oslo, 4 et 5 mars 2014 (1 expert)
		Trente-troisième session du Comité d'application (2 membres)
		Trente-quatrième session du Comité d'application (1 membre)
		Trente-troisième session de l'Organe exécutif (12 représentants)
		Atelier en Géorgie (9 participants)
		Atelier en Azerbaïdjan (18 participants)
Sous-traitants et conventions de subvention	39 305	Accord conclu avec l'Office de l'environnement de l'Autriche visant à permettre aux experts du Centre des inventaires et des projections des émissions de l'EMEP de préparer et d'animer les ateliers en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Ouzbékistan
Consultants et leurs frais de voyage	5 247	Rémunération et frais de voyage des consultants chargés d'animer l'atelier en République de Moldova
Appui en personnel	166 837	Gérer les activités d'aide aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale
Frais de voyage du personnel	7 856	Missions en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldova et au Tadjikistan
Divers	2 020	Services administratifs du PNUD et autres dépenses
Total partiel	**343 469**	
Appui de l'ONU	38 118	Dépenses d'appui aux programmes de 7 % et 13 %
Total	**381 587**	

Tableau 14
Dépenses au titre de la promotion et de la mise en œuvre de la Convention (Fonds d'affectation spéciale E112, E196 et E239) en 2015, au 30 septembre 2015 (estimation)
(En dollars É.-U.)

Pays	*Contribution*	*Notes*
Fédération de Russie	435 000	Renforcement de la mise en œuvre de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (période considérée : mi-2015 à mi-2018)
Norvège	124 851	Appui en personnel et frais de voyage de représentants d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale
Union européenne	74 720	Appui en personnel
Total	**634 571**	

Tableau 15
Dépenses au titre de la promotion et de la mise en œuvre de la Convention (Fonds d'affectation spéciale E112 et E196) en 2015, au 31 août 2015 (estimation)
(En dollars É.-U.)

Poste de dépenses	*Coût*	*Description*
Frais de voyage de représentants et organisation d'ateliers	91 874	Première session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (14 experts)
		Réunion de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions de l'EMEP (5 experts)
		Organisation d'une table ronde et d'un atelier en Ouzbékistan
		Trente-cinquième session du Comité d'application (1 membre)
Appui en personnel	118 391	Gérer les activités d'aide aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale
Frais de voyage du personnel	7 141	Missions en Arménie, en Italie, au Kazakhstan et en Ouzbékistan
Sous-traitants/conventions de subvention	11 374	Organisation d'un atelier en Arménie
		Organisation d'un atelier au Kazakhstan
Consultants et leurs frais de voyage	66 094	Analyse de la législation et voyage en Ouzbékistan (1 consultant)
		Animation d'un atelier et voyage en Arménie (2 consultants)
		Animation d'un atelier et voyage au Kazakhstan (2 consultants)
Total partiel	**294 874**	
Appui de l'ONU	25 339	Dépenses d'appui aux programmes de 7 % et 13 %
Total	**320 213**	

Tableau 16
Projet de budget pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention en 2016-2017 (Fonds d'affectation spéciale E112, E196 et E239)
(En dollars É.-U.)

Activité	*Coût estimé*
Frais de voyage de représentants de pays en transition en vue de leur participation aux sessions de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires	300 000
Appui aux activités visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale	550 000
Appui au secrétariat (personnel) pour les activités menées en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale	370 000
Appui au secrétariat (personnel) pour les activités de communication et d'information	314 000
Total partiel	**1 534 000**
Total, y compris les dépenses d'appui de l'ONU (13 % ou 7 %)	**1 712 000**